

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Olivia Dufour

L'affaire Altran soulève la question du concours idéal de qualification

CHRONIQUE

Page 6

■ Droit bancaire / Droit du crédit

Nicolas Éréséo

et Jérôme Lasserre Capdeville

Chronique de droit du crédit aux consommateurs (Septembre 2015 - juillet 2016) (2^e partie)

CULTURE

Page 16

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Commissaire-priseur

ACTUALITÉ

Éclairage



L'affaire Altran soulève la question du concours idéal de qualification ^{123f5}

Olivia DUFOUR

Le procès Altran s'est achevé le 16 décembre dernier. Huit personnes physiques et la société elle-même sont poursuivies pour avoir gonflé artificiellement le chiffre d'affaires annuel 2001 et semestriel 2002 du groupe. Mais plusieurs prévenus ont déjà été sanctionnés par l'AMF, de sorte qu'ils pourraient bénéficier d'une extinction partielle, voire totale des poursuites.

Les actionnaires qui ont investi dans le titre Altran au début des années 2000 ont vu le cours chuter en quelques mois de 65 à 2 euros ! En cause ? L'éclatement de la bulle internet, mais aussi le scandale déclenché par une fraude comptable révélée en octobre 2002 par le journal *Le Monde*. Le procès s'est tenu du 28 novembre au 16 décembre dernier devant la 32^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Les huit dirigeants et la société sont poursuivis pour diffusion de fausse information financière, présentation de comptes inexacts et faux et usage de faux. Il leur est reproché d'avoir gonflé artificiellement le chiffre d'affaires annuel 2001 et semestriel 2002 à l'aide de fausses factures à établir (FAE), autrement dit d'avoir comptabilisé des prestations inexistantes. Les faits sont avérés et reconnus, la seule vraie question consiste à savoir qui, sur les huit personnes physiques renvoyées devant le tribunal, est coupable des faits reprochés. Les deux

dirigeants fondateurs, Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, expliquent qu'ils commençaient à l'époque à se désengager de la direction opérationnelle de l'entreprise et qu'ils ignoraient tout de la fraude. Les opérationnels se défaussent en expliquant que les objectifs fixés par les dirigeants ne pouvaient être atteints que par des procédés frauduleux. Les salariés et actionnaires parties civiles réclament plus de 20 millions d'euros d'indemnisation. Mais ils pourraient bien avoir attendu 14 ans pour rien.

■ Où l'on retrouve les doubles poursuites...

Le temps judiciaire (trois changements de juge d'instruction, un parquet qui met deux ans à requérir...) en effet a joué contre eux.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34